



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-581

Ottawa, le 16 septembre 2009

### Avis de demandes reçues

#### Plusieurs collectivités

**Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 6 octobre 2009**

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

| Article | Requérante et endroit |
|---------|-----------------------|
|---------|-----------------------|

- |    |                                                                                                                                                        |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | <b>Sortir FM inc.</b><br>Québec (Québec)<br>N° de demande 2009-1182-7                                                                                  |
| 2. | <b>Shaw Communications Inc., au nom de Mountain Cablevision Limited</b><br>Hamilton et les régions avoisinantes (Ontario)<br>N° de demande 2009-1015-0 |

|    |                                                            |
|----|------------------------------------------------------------|
| 1. | <b>Québec (Québec)</b><br><b>N° de demande 2009-1182-7</b> |
|----|------------------------------------------------------------|

Demande présentée par **Sortir FM inc.** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio de renseignements touristiques de langue française CKJF-FM Québec.

La titulaire propose de modifier sa licence en changeant la fréquence de son émetteur de 90,3 MHz (canal 212FP) à 106,9 MHz (canal 295A1). La titulaire propose également de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de la station en augmentant la puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 12,7 watts à 51 watts (PAR maximale de 16 watts à 250 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 70,6 mètres).

La titulaire indique que ce changement de fréquence est nécessaire à la suite de *Station de radio FM de langue française à Montmagny et réémetteur à Saint-Fabien-de-Panet*, décision de radiodiffusion CRTC 2008-224, 26 août 2008, où l'utilisation de la fréquence 90,3 MHz à Montmagny est accordée à Guy Simard, au nom d'une société devant être constituée. La titulaire indique également que le changement du statut de la station de service de faible puissance à service régulier de classe A1, qui résulterait de l'augmentation de puissance, permettrait le développement à long terme de CKJF-FM et la rentabilisation des sommes investies pour l'exploitation de la station.

*Adresse de la titulaire :*

35, Quai Saint-André  
 Bureau 001  
 Québec (Québec)  
 Télécopieur : 418-522-6469  
 Courriel : [j.st-hilaire@sortirfm.com](mailto:j.st-hilaire@sortirfm.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

2. **Hamilton et les régions avoisinantes (Ontario)**  
**N° de demande 2009-1015-0**

Demande présentée par **Shaw Communications Inc.** (Shaw), **au nom de Mountain Cablevision Limited** (Mountain), afin de modifier la propriété et le contrôle de Mountain pour les faire passer à 1474888 Alberta Limited (1474888), une filiale à part entière de Shaw.

Mountain, une société contrôlée par M. Owen Boris, est la titulaire d'une entreprise de distribution de radiodiffusion par câble de classe 1 qui dessert Hamilton (Ontario) et les régions avoisinantes et d'une entreprise de programmation régionale de vidéo sur demande de langue anglaise desservant Byng, Caledonia, Cayuga, Dunnville, Hagersville, Jarvis, Mount Hope, Townsend et un secteur de Hamilton, en Ontario.

La transaction proposée sera réalisée par le transfert de toutes les actions émises et en circulation de Mountain à 1474888.

En conséquence, le contrôle effectif de Mountain serait exercé par 1474888, une société contrôlée par M. J.R. Shaw.

Le Conseil invite le public à lui fournir des observations sur le bien-fondé et le mérite de la demande, ainsi que sur les incidences possibles que la transaction pourrait avoir sur l'industrie de la radiodiffusion en général.

*Adresse de la requérante :*

630, 3<sup>e</sup> avenue Sud-Ouest  
 Calgary (Alberta)  
 T4P 1L4  
 Courriel: [michael.ferras@sjrb.ca](mailto:michael.ferras@sjrb.ca)

*Examen de la demande :*

440, avenue Laurier Ouest, n° 330  
 Ottawa (Ontario)

## **Participation du public**

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**6 octobre 2009**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'avisera pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas déposée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
[[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion](#)]

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention \*\*\*Fin du document\*\*\* devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Veuillez noter que tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes les interventions/observations sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes les interventions/observations soumises sera accessible à partir de cette liste. Afin d'y accéder, sélectionnez « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales de bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, dans un délai de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

#### **Bureaux du Conseil**

Tél. sans frais : 1-877-249-2782

ATS sans frais : 1-877-909-2782

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière

1, promenade du Portage, pièce 206

Gatineau (Québec)

J8X 4B1

Tél. : 819-997-2429

Télécopieur : 819-994-0218

#### ***Bureaux régionaux***

Place Metropolitan

99, chemin Wyse

Bureau 1410

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B3A 4S5

Tél. : 902-426-7997

Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504

Montréal (Québec)

H2Z 1G2

Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est

Bureau 624

Toronto (Ontario)

M4T 1M2

Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage

Bureau 1810

Winnipeg (Manitoba)

R3B 2B3

Tél. : 204-983-6306

ATS : 204-983-8274

Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12<sup>e</sup> Avenue, pièce 620  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 0M8  
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111  
ATS : 604-666-0778  
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

*Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*